

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUIN 2015**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le lundi 15 juin 2015 à 20 h 45 les membres du Conseil Municipal de la commune de Rocquencourt se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 avril 2015.

Nombre de membres du Conseil Municipal :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 22

Présents : Mesdames Bobet - Vincent - Hervier Theret - Augustyniak - Bistagne - Chevalier - Lagadec - Vocanson

Messieurs Peumery - Noyer - Barret - Huguet - Chesnot - Bouguin - Lehoux - Bobet - Chamoin - Espinasse

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandat		Mandataire		Date de la procuration
Madame Gonot	à	Madame Vocanson	le	1 ^{er} juin 2015
Madame Domenech	à	Monsieur Noyer	le	4 juin 2015
Monsieur Lafaurie	à	Monsieur Barret	le	15 juin 2015
Madame Rivière	à	Monsieur Peumery	le	15 juin 2015

Absent : Monsieur Bouysset

Séance du 15 juin 2015 - la convocation a été affichée le 11 juin 2015

Le quinze juin deux mil quinze - à vingt heures quarante-cinq minutes

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Chamoin pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Peumery demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération concernant la définition du projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay, pour avis de la commune sur l'arrêté interprefectoral n° 201547-002 et reçu en mairie après l'envoi des convocations. La demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2015

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Tarifs communaux : Conservatoire et C.A.T.E. applicables pour l'année scolaire 2015-2016

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Madame Francine Bobet, Maire-Adjoint aux Finances,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Gestion » du 1^{er} juin 2015,

Après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les tarifs communaux, Conservatoire et C.A.T.E, applicables pour l'année scolaire 2015-2016 :

CATE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016	
<i>Enfants habitant Rocquencourt ou dont l'un des parents travaille à Rocquencourt</i>	
Activité (Sports - théâtre - danse) - 1 ou 2 séances - prix forfaitaire	141 €
Gymnastique - 1 séance réservée : grande section maternelle CP et CE1	71 €
<i>Tarifs annuels - Enfants extérieurs</i>	
Activité (Sports - théâtre - Danse) - 1 ou 2 séances - prix forfaitaire	214 €
Gymnastique - 1 séance réservée : grande section maternelle CP et CE1	105 €

CONSERVATOIRE MUNICIPAL - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016	
<i>Enfants habitant Rocquencourt ou dont l'un des parents travaille à Rocquencourt</i>	
Danse - 1 h hebdomadaire	231 €
Danse - 1 h 30 hebdomadaire	307 €
2ème cours hebdomadaire dans la même famille et dans la même discipline (1 h)	148 €
2ème cours hebdomadaire dans la même famille et dans la même discipline (1h30)	198 €
Eveil à la danse	220 €
Théâtre - 2 h hebdomadaires	231 €
<i>Enfants extérieurs</i>	
Danse - 1 h hebdomadaire	309 €
Danse - 1 h 30 hebdomadaire	415 €
2ème cours hebdomadaire dans la même famille et dans la même discipline (1 h)	208 €
2ème cours hebdomadaire dans la même famille et dans la même discipline (1h30)	281 €
Eveil à la danse	303 €
Théâtre - 2 h hebdomadaires	309 €

Le projet est adopté à l'unanimité,

3. Garderie du mercredi midi - Tarif applicable pour l'année scolaire 2015-2016

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland Huguet, Maire-Adjoint aux Affaires Scolaires,

Vu la nécessité de fixer les horaires de fonctionnement et le tarif relatif à la garderie du mercredi midi pour l'ensemble du groupe scolaire, applicables pour l'année scolaire 2015-2016

Après en avoir délibéré,

PRECISE que la garderie fonctionnera de 11 h 30 à 13 h 00.

FIXE un montant forfaitaire de 4 € pour la garderie du mercredi midi du groupe scolaire.

Le projet est adopté à l'unanimité,

4. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la rénovation et la mise aux normes de l'ascenseur du Centre de Sports et de Loisirs.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2005/102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Gestion » du 1^{er} juin 2015,

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation et la mise aux normes de l'ascenseur du Centre de Sports et de Loisirs sis 12, rue de la Sabretache afin de faciliter l'accès de cet équipement aux personnes à mobilité réduite,

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire,

Considérant le montant prévisionnel de l'opération s'élevant à environ 37 000 € H.T,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au taux maximal, au titre de la réserve parlementaire.

Le projet est adopté à l'unanimité,

5. Création d'une nouvelle sortie sur le giratoire RD 307/rue de la Sabretache - approbation du projet de prise en considération par le Département des Yvelines et des modalités de financement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'améliorer l'accès du Bourg à la RD 307 par l'aménagement du giratoire RD 307/rue de la Sabretache et la création d'une bretelle en direction de Paris,

Vu le courrier du 3 juin 2015 de Monsieur le Président du Conseil Général sollicitant la commune de Rocquencourt pour l'approbation du projet de dossier d'aménagement du giratoire RD 307/rue de la Sabretache et des modalités de financement de ladite opération, s'élevant à 882 340 € H.T, avec une clé de répartition de 50 % à la charge du Département et 50 % à la charge de la commune de Rocquencourt, le Département conservant à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'une convention de co-financement sera mise au point entre le Département et la commune de Rocquencourt,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Gestion » lors de sa réunion du 1er juin 2015,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de dossier d'aménagement d'une nouvelle sortie sur le giratoire RD 307/rue de la Sabretache proposé par le Département des Yvelines.

APPROUVE les modalités de financement de l'opération dont le montant prévisionnel s'élève à 882 340 € H.T répartis à 50 % à la charge du Département et 50 % à la charge de la commune.

PRECISE qu'une convention de co-financement de l'opération sera établie entre le Département des Yvelines et la commune de Rocquencourt.

Le projet est adopté à l'unanimité,

6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) du 30 mars 2015 de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-41,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) du 30 mars 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Chesnot, Conseiller Municipal délégué au contrôle de gestion,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges du 30 mars 2015 de Versailles Grand Parc (V.G.P.) joint à la présente délibération.

Le projet est adopté à l'unanimité,

7. Multi-accueil : modification du règlement de fonctionnement

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications au règlement intérieur de la structure Multi-Accueil et ce à compter du 1^{er} juillet 2015, notamment :

- D'ajouter un article concernant la procédure d'inscription,
- De préciser les modalités d'admission ainsi que les médicaments autorisés à être administrés aux enfants,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François PEUMERY,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement de fonctionnement du multi-accueil, joint à la présente délibération et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

PRECISE que ce statut modulé sera soumis à l'approbation de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général,

Le projet est adopté à l'unanimité,

8. Affiliation de la commune de Saint-Germain-en-Laye au C.I.G.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment son article 28,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affiliation de la commune de Saint-Germain-en-Laye au Centre Interdépartemental de Gestion.

Le projet est adopté à l'unanimité,

9. Définition du projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay - Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté interpréfectoral n° 2015147-002

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5210-1-1 et L.5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 11 et 12,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 11,

Vu l'arrêté n°2015063-002 portant adoption du schéma de coopération intercommunale de la région Ile de France du 04 mars 2015,

Vu l'arrêté préfectoral conjoint n° 2015147-002 du 27 mai 2015 par lequel le Préfet des Yvelines et le préfet de l'Essonne, ont défini le projet de périmètre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay comme suit : Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay.

Considérant que le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer sur ce périmètre,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François PEUMERY,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable au projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc tel que défini par l'arrêté préfectoral conjoint n° 2015147-002 du 27 mai 2015,

Le projet est adopté à l'unanimité,

10. Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.

Le Maire,
J-F. PEUMERY